

Déclôture des contrats

- [Description des cas](#)

Description des cas

Cas N°1 : Le contrat a été clôturé dans le mois de paye en cours (Mois M)

Cas 1.1: Avec une date de rupture au mois M

- Possible avec l'utilisateur classique.
- Si un FCTU a été généré et non envoyé, rien à faire
- Si un FCTU a été généré et envoyé, il faudra envoyer l'annulation
- Si c'est un changement de situation, il faudra supprimer la fiche contractuelle suivante

Cas 1.2: Avec une date de rupture au mois M-1 ou antérieur

- Possible uniquement en mode administrateur
- Si un FCTU a été généré et non envoyé, rien à faire
- Si un FCTU a été généré et envoyé, il faudra envoyer l'annulation
- Si c'est un changement de situation, il faudra supprimer la fiche contractuelle suivante

Cas N°2 : Le contrat a été clôturé dans le mois précédent le mois de paye en cours (Mois M-1)

Cas 2.1: Le contrat a été clôturé en changement de situation

- Impossible de dé-clôturer car il y a une fiche suivante qui ne peut plus être supprimée

Cas 2.2: Le contrat a été clôturé pour un autre motif que changement de situation

- Ce cas peut se produire lorsque l'on a clôturé un CDD le mois précédent alors que celui-ci a été prolongé.
- Possible uniquement en mode administrateur
- En fonction de la date de rupture précédemment indiquée, il y aura plusieurs procédures

Cas 2.2.1 : La date de rupture est égale à la date de fin du mois précédent

- Le mois a donc été entièrement payé, il faudra éventuellement régulariser les indemnités de fin de CDD.
- Il conviendra d'envoyer l'annulation du FCTU en allant dans le module FCTU, puis en chargeant le mois où a été transmis le FCTU, et en renvoyant le FCTU concerné

SENT_ID	Déclaration	STC	Statut	Structure	Date d'envoi	Version	Or...	DSN en cours	DSN transmise	Comptes rendus	Détail d'un CR	Texte DSN	PDF
82	Annule	02/2025	Erreur...	ET010101	02/04/2025 18:37:13	P25V01		S21.G00.40.008.99	S21.G00.40.008.M0000110C0001*				
80	Remplace	02/2025	CRM OK	ET010101	28/02/2025 12:07:25	P25V01		S21.G00.40.011.10*					
79	Normale	02/2025	CRM OK	ET010101	28/02/2025 10:35:29	P25V01		S21.G00.40.012.151.67*					
								S21.G00.40.013.151.67*					
								S21.G00.40.014.110*					
								S21.G00.40.016.99*					
								S21.G00.40.017.0413*					
								S21.G00.40.018.200*					

Voir la dsn mensuelle : Il faut ajouter un bloc 62 pour annuler la fin de contrat précédente

Cas 2.2.1 : La date de rupture est inférieure à la date de fin du mois précédent

- Comme précédemment, il conviendra d'envoyer l'annulation du FCTU
- Dans ce cas, le mois précédent n'a pas été entièrement payé. Il faudra donc faire un bulletin pour le reliquat du mois précédent et un bulletin pour le mois en cours. Pour cela, il ne faut pas déclôturer le contrat mais le clôturer en changement de situation.
- Puis créer une fiche à la suite permettant d'établir le reliquat du bulletin du mois précédent et le clôturer en changement de situation.
- Enfin créer une nouvelle fiche à la suite pour établir le bulletin du mois en cours.

Exemple : un contrat (Fiche 1.1.0) a été clos par erreur le 11 février. On est sur la paye de mars, donc impossible de revenir sur le bulletin de février.

- Décloturer la fiche et la clôturer avec un motif changement de situation à la même date
- Créer un fiche à la suite (Fiche 1.2.0). Changer la date de début d'activité pour la mettre au 12/02. Puis la clôturer en changement de situation au 28/02.
- Créer une fiche à la suite(Fiche 1.3.0). Changer la date de début d'activité pour la mettre au 01/03.

Voir la dsn mensuelle : Il faut ajouter un bloc 62 pour annuler la fin de contrat précédente

